

DISCOURS DU PAPE PAUL VI AU CARDINAL JOSEPH SLIPYJ ET AUX EVÊQUES UKRAINIENNES

Lundi 13 décembre 1976

Chers Frères dans le Christ,

En vous accueillant, Monsieur le Cardinal, et en accueillant avec vous des Evêques, responsables de communautés ukrainiennes, Nous éprouvons une joie toute particulière. Oui, l'humble Successeur de Pierre est ému de recevoir un témoignage d'attachement qui dépasse singulièrement sa personne et va à ce Siège Apostolique de Rome, auquel les catholiques ukrainiens ont donné des preuves de fidélité, si nombreuses et souvent héroïques. Les restes mortels de Saint Josaphat, vénérés en la Basilique Saint-Pièrre du Vatican, n'en sont-ils pas le très précieux symbole?

Merci pour votre visite fraternelle! Laissez-nous aussi vous exprimer notre profonde et constante affection. Elle s'étend à toutes les communautés dispersées de l'Eglise ukrainienne. Leur histoire si mouvementée et leurs souffrances si généreuses ont toujours une place dans notre mémoire et notre prière. Nous vous demandons de répercuter ces profonds sentiments de notre cœur parmi vos diocésains, ainsi que nos meilleurs encouragements à rendre témoignage au Christ, sur les pas de leurs ancêtres dans la foi.

Permettez-nous également d'évoquer devant vous, avec tout le respect dû aux personnes, le malaise diffus de certaines communautés ukrainiennes et de leurs pasteurs. Nous voulons parler de l'attente d'un titre patriarcal que, dans la conjoncture présente, le Siège de Rome ne voit pas la possibilité d'accorder. Nous avions déjà eu l'occasion de faire connaître notre pensée à ce sujet. Mais il arrive encore que cette position soit interprétée, en certains milieux au moins, comme une incompréhension du Saint-Siège à l'égard des aspirations des Ukrainiens catholiques si éprouvés par ailleurs. Vous, chers Frères dans l'Episcopat, vous savez qu'il existe des normes au sujet du

titre patriarcal. Vous savez également que des circonstances, indépendantes de ce Siège Apostolique, empêchent vraiment d'accéder à une requête maintes fois présentée. C'est pourquoi, le Saint-Siège s'en tient à une ligne très sage de conduite, et cela, croyez le bien, dans le plus grand intérêt de l'Eglise catholique ukrainienne elle-même. Aussi, avec toute la confiance que Nous avons en votre esprit de foi et votre amour du Siège de Pierre, Nous vous exhortons vivement, ainsi que vos chers fidèles, à la généreuse observance du droit en vigueur. Cette docilité exemplaire, non seulement ne nuira en rien à la cause de votre Eglise, mais elle garantira, aujourd'hui et demain, la précieuse unité du peuple confié à votre vigilance pastorale, et elle vous permettra de consacrer toutes vos forces apostoliques à l'enracinement et au progrès de la foi, dans le contexte si exigeant de notre époque.

D'ailleurs les marques de vénération que le Saint-Siège a données et donne toujours au Cardinal Slipyj montrent clairement les liens de prédilection spirituelle et de solidarité qui unissent étroitement l'Eglise de Rome et ce Siège Apostolique à 1'Eglise catholique ukrainienne: la part personnelle prise par notre inoubliable Prédécesseur le Pape Jean XXIII à la libération du Métropolite Slipyj, l'accueil réservé à celui-ci en notre Cité du Vatican, son élévation au Cardinalat et l'intérêt assidu que Nous portons à un membre aussi éminent du Sacré Collège, tout cela dit bien la place tout à fait particulière attribuée, en la vénérée Personne du Cardinal, à l'Eglise catholique ukrainienne.

C'est pourquoi, chers Frères dans le Christ, Nous sommes heureux de vous donner aujourd'hui un nouveau témoignage de notre confiance et de notre affection, en implorant de tout cœur sur chacun de vous, sur vos Frères dans l'Episcopat et sur toutes les communautés catholiques ukrainiennes, les plus abondantes Bénédictions du Seigneur.